Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_08-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis à l'espace Bolloré à Pont-Croix, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le neuf février deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Armelle BRARD, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL, Alain DONNART

Absent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Georges CASTEL, Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Muriel LE DANTEC

MAHALON : Bernard LE GALL (procuration à H. GOARDON)

PLOUHINEC : Annie AUFFRET (procuration à R. LE COZ), Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon, Emmanuelle Pothain et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre d'absents : 7
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_08-DE

2026-02-26-08 Projet de micro-crèche intergénérationnelle

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance et de l'attractivité résidentielle du territoire, la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz a engagé une réflexion sur les modes d'accueil du petit enfant.

Dans la lignée du projet de territoire, cette démarche, portée à l'échelle intercommunale, s'inscrit dans une volonté d'anticipation des besoins des familles et d'adaptation de l'offre aux évolutions démographiques, sociales et réglementaires du territoire, en complémentarité avec les dispositifs existants.

Plusieurs éléments ont guidé la réflexion vers une structure de type micro-crèche :

- Le diagnostic réalisé, tant sur l'offre existante que sur la demande via un questionnaire aux parents ;
- Les évolutions des politiques et règlementations sur l'accueil du jeune enfant ;
- Les budgets prévisionnels, selon le type de service/structure pouvant être mis en place ;
- L'opportunité de rejoindre un projet à portée intergénérationnelle.

A l'issu de ces différentes réflexions, il est proposé la création d'une micro-crèche intercommunale de 12 places (en régulier et en occasionnel pour répondre aux besoins variés des familles, dans la continuité du service actuellement rendu par l'association Ti Câlins), à vocation intergénérationnelle, visant à proposer un mode d'accueil collectif de proximité pour les familles du territoire.

Ce projet s'inscrit dans une démarche partenariale associant notamment :

- Le Centre Hospitalier (CH) de Douarnenez qui porte le projet de regroupement de 2 EHPAD ;
- La CAF du Finistère ;
- La Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Il est envisagé un équipement implanté à proximité immédiate du futur établissement Kêr Laouen, issu de la fusion des deux EHPAD du Cap Sizun portés par le CH de Douarnenez, dans une logique de complémentarité des usages, de développement de liens intergénérationnels et d'une ouverture vers l'extérieur.



Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_02_26_08-DE



Le coût de construction du projet de micro-crèche incluant un espace intergénérationnel est estimé à 600 000 € HT hors aménagements extérieurs. Une programmation doit être définie en intégrant la réalisation d'études pré-opérationnelles (faisabilité technique, intégration architecturale, estimation financière affinée, articulation réglementaire), permettant de conforter les choix à venir. Les dépenses correspondantes relèvent de la section d'investissement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Approuve le principe de création d'une micro-crèche intercommunale de 12 places, à vocation intergénérationnelle ;
Autorise le Président à signer les devis, à engager les études et les dépenses nécessaires à la bonne définition et à la bonne réalisation du projet ;
Approuve le lancement des démarches relatives à la maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de l'opération.

Pour copie certifiée conforme,
A Pont-Croix,

Le 26 Février 2026

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Benoit LAURIOU

Date de mise en ligne : le 12 mars 2026